

# L'Icann se bat contre un 'registrar' indélicat

RegisterFly, le très controversé '*registrar*' américain (organisme ou société d'enregistrement de noms de domaine) vient d'être condamné par la justice américaine à communiquer toutes les informations qu'il détient sur ses clients à l'Icann (International Corporation for Assigned Names and Numbers), de façon à ce que cette dernière transmette ces données à la totalité des enregistreurs reconnus.

Les détenteurs de noms de domaines accusent RegisterFly d'avoir entraîné la perte de **75.000 noms de domaines** suite aux déboires judiciaires de son fondateur.

L'accusation, selon laquelle la compagnie a dépensé l'argent de ses clients dans l'acquisition d'appartements à Miami, la location de services d'escorte et un 'chihuahua' de 6.000 dollars, a provoqué une guerre ouverte entre l'Icann et le petit 'registrar'.

Des milliers de noms de domaine ont été perdus par les clients de RegisterFly qui n'ont pas été en mesure de les renouveler. Qui plus est, cette société peu scrupuleuse s'est déjà retrouvée dans le giron de la justice.

Cette décision de justice étant temporaire, rien ne permet d'affirmer que ces noms vont rester à la charge de l'Icann.

Cependant, l'institution annonce vouloir poursuivre la procédure jusqu'à son terme. Un second verdict doit tomber le 26 avril.

Enfin, RegisterFly est aussi la cible d'une classe action lancée par Anne Martinez qui estime que la société a systématiquement dupé les clients souhaitant le renouvellement d'un nom de domaine. Anne Martinez est responsable de l'adresse GoCertify.com.